

IA-IPR
Affaire suivie par :
Mme Mathilde BERTHE
Tél : 06 79 97 59 05
Mél : mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr

Orléans, le 12 septembre 2023

Mathilde BERTHE

21 rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
d'Éducation Musicale et de Chant Choral

Objet : lettre de rentrée

Chères et chers collègues,

Cette traditionnelle lettre de rentrée a pour objectif de cibler les grands axes de l'inspection pédagogique régionale d'éducation musicale et de chant choral pour l'année scolaire qui s'annonce. Outre la nouveauté du Pacte enseignant appelé à se déployer selon les modalités explicitées dans ce lien <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>, ces derniers s'inscrivent dans les priorités de travail de l'année du collège des IA-IPR, sur l'impulsion de Monsieur le Recteur, Gilles Halbout, en droite ligne des préconisations ministérielles que vous retrouverez en suivant le lien <https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>.

Élever le niveau, bâtir une école des droits et des devoirs, bâtir une école qui donne confiance et qui émancipe sont trois objectifs que l'académie d'Orléans-Tours se fixe en cette année 2023-2024.

En tant qu'enseignants d'une discipline artistique et transmettant une éducation musicale de qualité, vous avez, plus particulièrement, un rôle primordial à jouer dans le dernier objectif cité : l'enseignement facultatif de chant choral, que je souhaite voir implanté dans l'ensemble des collèges du territoire et que vous promouvez à différents niveaux (local, départemental, académique, parfois national) constitue le point cardinal de votre métier.

Prochainement, la synthèse de l'enquête nationale relative au chant choral scolaire à laquelle vous avez participé en mai sera mise en ligne. Le fort taux de réponses (plus de 90%) et vos différents témoignages permettent d'établir un état des lieux fiable des chorales de notre académie et de porter aux instances un bilan globalement positif. En effet, l'EFCC continue de marquer une progression : la fréquentation des chorales est en hausse de manière régulière (9900 collégiens sur l'ensemble de l'académie en 2023). Neuf collèges sur dix mettent en place l'EFCC, enseignement plébiscité par des élèves investis dans des concerts et prestations qui témoignent d'une grande vitalité des pratiques musicales collectives.

Une école qui donne confiance et émancipe, c'est aussi une école qui réserve une place de choix à l'éducation artistique et culturelle. À ce titre, la circulaire de rentrée (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>) est éloquent :

« L'épanouissement de nos élèves implique aussi une éducation artistique et culturelle de qualité. Sur le temps scolaire, l'accès aux arts et à la culture est un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités. Dans le second degré, le déploiement de la part collective du pass Culture, grâce à la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, a été un succès. Elle permet de financer au quotidien des actions diverses, qu'il s'agisse de sorties culturelles, d'ateliers de pratique artistique ou d'interventions de partenaires dans l'établissement. Ainsi, au 1er juillet 2023, plus de 92 % des collèges et lycées publics ont activé la part collective, et plus d'un élève sur deux, de la quatrième à la classe de terminale, en a bénéficié. C'est pourquoi, à compter de la rentrée 2023, la part collective du pass Culture sera étendue aux classes de sixième et de cinquième. »

A partir de septembre 2023, ce sont désormais les élèves des classes de sixième et cinquième qui ont accès à la part collective du pass Culture : <https://eduscol.education.fr/575/education-artistique-et-culturelle>. C'est une opportunité à saisir pour notre discipline et je vous engage à utiliser systématiquement l'outil Adage (la majeure partie d'entre vous en est désormais familière) afin de porter des projets généralisant l'éducation artistique et culturelle. La part individuelle du pass est fixée à 25 euros par année et par élève, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Du côté du lycée, si le déplacement des épreuves de spécialité en juin donne de l'air aux candidats au Baccalauréat (5 lycées proposent cet enseignement dans notre académie : le lycée Marceau de Chartres, le lycée Pierre et Marie Curie de Châteauroux, les lycées Paul-Louis Courier et Sainte Ursule de Tours, le lycée Jean Zay d'Orléans), ceux-ci risquent également de devoir mener de front leurs épreuves certificatives avec les concerts scolaires traditionnellement programmés à cette période. À noter également : le projet d'ouverture d'une série S2TMD au sein du lycée dernièrement cité, toujours en cours.

Pour l'heure, j'adresse tous mes vœux de bienvenue dans notre académie aux nouvelles et nouveaux collègues qui nous rejoignent : 5 enseignant(e)s, 6 professeurs stagiaires et 3 jeunes contractuel(le)s alternant(e)s. Que vous soyez issu(e)s des mouvements de mutation, lauréat(e)s de concours, nouvellement recruté(e)s, vous intégrez une équipe d'environ 300 enseignant(e)s : 77% de titulaires - dont 13% d'agrégé(e)s - 84% relevant de l'enseignement public et 16% de l'enseignement privé, 15% environ de non titulaires.

Je souhaite également la bienvenue à Sébastien GION dans ses fonctions de chargé de mission d'inspection et avec qui j'aurai grand plaisir à travailler, prenant la suite d'Alain BERTHET dont je salue au passage l'investissement, ainsi que Corinne NONNENMACHER.

Bienvenue également à Mélanie JOUHANNEAU et Sandrine MOREAU aux fonctions de coordonnatrices départementales pour le Festival Schoralia. Elles renouvellent l'équipe de l'Indre au sein de laquelle elle pourront bénéficier des conseils avisés de Régis GATTIN.

Je salue les excellents résultats obtenus aux concours enseignants, notamment ceux des majors des CAPES externe et CAFEP formés par le Master MEEF tourangeau et me réjouis de poursuivre le partenariat engagé avec le département Musique et musicologie de Tours pour la préparation à l'agrégation interne : sur 10 préparants, deux collègues ont été admissibles à la session 2023.

Au chapitre de la formation continue, vous trouverez dans l'annexe jointe les projets de formations pour l'année 2023-2024 proposés par l'équipe des formateurs coordonnée par Sébastien BOUVET. Pour certaines appelées à être déployées selon de nouvelles modalités, les formations concernant les nouveaux collègues (stagiaires, contractuels, néo-titulaires) sont bien prévues, pour le moment, sur le temps scolaire et en présentiel. De plus amples informations vous parviendront au fil de l'eau par le biais de la liste de diffusion académique. Si vous n'avez pas accès à celle-ci, il est urgent de contacter notre webmestre en charge des accès Moodle, Nathalie BILLONNET : nathalie.billonnet@ac-orleans-tours.fr. Celle-ci et son collègue Maxime BARON, IANE de notre discipline (maxime.baron@ac-orleans-tours.fr) restent vos interlocuteurs privilégiés sur la question du numérique éducatif.

Pour terminer, je tiens à vous présenter le projet académique dans lequel s'inscrit l'association Schoralia : <https://view.genial.ly/64ab06812442dc00195bfc83>

Le Festival 2024 est particulier cette année puisqu'il conjugue un projet académique d'envergure en partenariat avec les Restos du Cœur (projet intitulé Restos du *Chœur*) avec le traditionnel festival départemental dans lequel vous êtes nombreuses et nombreux à inscrire vos chorales. Je remercie ici chaleureusement l'ensemble des coordonnateurs départementaux Schoralia pour leur dynamisme. Ils contribuent à faire rayonner la pratique du chant choral au niveau de notre académie, sans compter leurs heures, dans un investissement de tous les instants (<https://www.schoraliaregioncentre.com/>). Ils restent vos interlocuteurs privilégiés, leurs coordonnées sont rappelées en annexe.

Comme vous le savez, le Festival Schoralia est affilié à la Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) qui est la tête de réseau des fédérations académiques de chant choral dont se sont dotées presque toutes les académies du territoire national. Vous trouverez sur le site de la FNCS, <https://www.fncs.fr/>, présentation du nouveau projet associatif 2022 • Objectif 2027 qui a pour but d'ouvrir les bénéfices du chant choral à davantage d'élèves, notamment ceux du premier degré. La Fédération Nationale des Chorales Scolaires est une association qui promeut les rencontres, actions, échanges et l'expertise autour de la pratique chorale. Elle permet, par le dialogue entre ses membres et la coopération avec les partenaires français et étrangers, de contribuer à la formation, la professionnalisation des enseignants d'éducation musicale, mais également d'œuvrer à la diffusion, la création et la rencontre avec des compositeurs, la recherche et l'étude des pratiques, la connaissance mutuelle des acteurs et la visibilité sociale et scolaire du chant choral.

A ce titre, elle promeut depuis le printemps 2022 une **Pépinière des compositeurs**, impulsée en partenariat avec l'Académie musicale de Villecroze qui permet à des compositrices et compositeurs de renom de former des professeures et professeurs d'EMCC. Leur mise en musique de textes littéraires du répertoire donne la possibilité aux professeurs de créer avec leurs élèves les chansons ainsi composées désormais à la disposition des enseignants. Vous pouvez prendre connaissance de ce projet – et pourquoi pas y candidater pour 2024 - en suivant le lien : https://padlet.com/mathias_charton76190/fncs-po-zik-21t4s9m4xttira7f

Malgré la multiplication de mes missions transversales : membre de jury de concours (agrégation interne), contrôles de l'instruction en famille, évaluations externes d'établissements, suivi et pilotage des examens, référente REP, de bassin, de lycées, etc., je vous assure de ma présence à vos côtés afin de continuer à insuffler la dynamique nécessaire à faire vivre notre enseignement.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et forme des vœux pour que vous ayez plaisir à concrétiser tous vos projets musicaux en cette année scolaire 2023-2024.

Que ceux-ci permettent à vos élèves de vivre une scolarité épanouissante !

Beethoven





**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE à la lettre de rentrée – septembre 2023

1. Les professeurs ressource de l'Académie (contact : prenom.nom@ac-orleans-tours.fr)

Chargés de mission d'inspection : Madame **Corinne NONNENMACHER**, Collège Jacques de Tristan de Cléry Saint André (45) ; Monsieur **Sébastien GION**, Collège George Sand de La Châtre (36).

Interlocuteur académique pour le numérique : Monsieur **Maxime BARON**, Collège Gaston Huet de Vouvray.

Webmaster, chargée de la communication sur les listes de diffusion académique et départementale, gestion du site académique et du Moodle : Madame **Nathalie BILLONNET**, collège Lamartine de Tours.

Coordonnateurs départementaux chant choral :

- Cher : Madame **Emmanuelle CLAUDE**, Collège Emile Littré, Bourges : Emmanuelle.Claude@ac-orleans-tours.fr
- Eure et Loir : Monsieur **Sébastien BOUVET**, Collège Édouard Herriot, Lucé : Sebastien.Bouvet@ac-orleans-tours.fr
- Indre : Madame **Mélanie JOUHANNEAU**, Collèges Stanislas Limousin, Ardentes et Collège Louis Pergaud Sainte, Sévère sur Indre : melanie.brialy@ac-orleans-tours.fr
- Indre et Loire : Madame **Florence LE SIGNOR**, Lycée Descartes, Tours : florence.le-signor@ac-orleans-tours.fr
- Loir et Cher : Monsieur **Frédéric DUDILET**, Collège Marie Curie, Saint-Laurent Nouan : Frederic.Dudilet@ac-orleans-tours.fr
- Loiret : Messieurs **Eric DARDAINE** (secteur d'Orléans), Collège La Sologne, Tigy : eric.dardaine@ac-orleans-tours.fr et **Michaël MONTAIGU** (secteur de Montargis), Collège Aristide Bruant, Courtenay : Michael.Montaigu@ac-orleans-tours.fr

2. Ressources académiques

- **Site académique** : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/musique/>

- **Espace collaboratif des professeurs d'éducation musicale** (Moodle) : <http://musique-moodle.ac-orleans-tours.fr/moodle/login/index.php>

NB : Pour les nouveaux arrivants : l'accès au Moodle s'effectue avec vos identifiants académiques : merci de contacter Nathalie Billonnet pour les obtenir.

3. Programmes complémentaire et limitatif pour le lycée

Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en classes de première et terminale pour l'année scolaire 2023-2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216114N.htm>

- Renaud Garcia-Fons, « Rock Wandering », in album *The Marcevol concert*, 2011.
- Eberhard Weber, « One Summer's Evening », in album *Orchestra*, 1989.
- Miroslav Vitous, « Birdland Variations », in album *Music of Weather Report*, 2016.
- Jaco Pastorius, « Purple Haze », in album *Blackbird*, 2018.
- Marcus Miller, « Papa Was a Rolling Stone », in album *Afrodeeza*, 2015.

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore** : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages », Production de l'opéra de Paris, octobre 2019.
- **Robert Schumann**, *Carnaval* (extraits) :
 - « Prélude » ;
 - « Pierrot » ;
 - « Arlequin » ;
 - « Valse noble » ;
 - « Eusebius » ;
 - « Florestan » ;
 - « Papillons » ;
 - « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ;
 - « Chiarina » ;
 - « Chopin » ;
 - « Estrella » ;
 - « Intermezzo : Paganini » ;
 - « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».
- « **Musique électronique** »
 - **Jazzrausch Bigband**, album *Dancing Wittgenstein*, 2018.
 - **Jeff Mills, Orchestre national d'Île-de-France**, *Light From The Outside World*, concert enregistré à la Salle Pleyel le 23 septembre 2012.

4. Principaux textes de référence : vous retrouvez l'ensemble de ces textes sur https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/musique/chanter/textes_officiels/

1. Enseignement facultatif du chant choral :

- Le plan chorale : <https://www.education.gouv.fr/le-plan-chorale-une-priorite-donnee-la-musique-11981> et : <https://www.education.gouv.fr/une-chorale-dans-chaque-ecole-et-dans-chaque-college-l-horizon-2019-10853>
- **Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015** : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo7/MENE1800789A.htm>
- Programme de chant choral au collège : https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo30/MENE1820171A.htm?cid_bo=132989
- Développement du chant choral à l'école : https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo5/MENE1902954C.htm?cid_bo=138470
- **Le festival École en chœur** : <https://eduscol.education.fr/1845/festival-ecole-en-choeur>
- **La rentrée en musique** : <https://eduscol.education.fr/1849/rentree-en-musique>
- **La Fête de la musique** : <https://eduscol.education.fr/1847/fete-de-la-musique>
- Vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée : <https://eduscol.education.fr/document/346/download?attachment>
- EFCC et DNB : les élèves qui ont suivi l'EFCC lors de leur scolarité au collège bénéficient de 10 pts si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ou 20 pts si ces objectifs sont dépassés : <https://eduscol.education.fr/713/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet>

- Conduire un projet choral dans le 1^{er} degré : <https://www.reseau-canope.fr/musique-prim.html>
- Outil Radio France : ma chorale Vo !X interactive : <https://vox.radiofrance.fr/vox-ma-chorale-lance-sa-chaine-youtube> et <https://vox.radiofrance.fr/>
- Site de la Fédération Nationale des Chorales Scolaires : <http://f.n.c.s.free.fr/sommaire.htm>
- Adresse site Schoralia : <https://www.schoraliaregioncentre.com/accueil>

Chœurs régionaux d'enseignants : N.S. n° 2019-066 du 2 mai 2019, parue au B.O. du 16 mai 2019
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141484

Circulaire « Chorales Scolaires » du 13 décembre 2016 :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814

Arrêté du 16 juin 2017 modifiant celui du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/16/MENE1717553A/jo/texte>

2. Programmes d'enseignement :

Programmes de collège (cycle 3) :
<https://eduscol.education.fr/147/education-musicale-cycles-2-et-3>

Programmes de collège (cycle 4) :
<https://eduscol.education.fr/311/education-musicale-cycle-4>

Programmes de lycée :
 Enseignement de spécialité : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901567A.htm>
 Enseignement optionnel : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901566A.htm>
 Programmes en vigueur au lycée : <https://eduscol.education.fr/1740/programmes-et-ressources-en-musique-voie-gt>

5. Concours

Épreuves de l'agrégation interne de musique : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98749/les-epreuves-de-l-agregation-interne-et-du-caerpa-section-musique.html-musique.html>

Programme de la session 2024 (agrégation interne) :
https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_interne/50/4/p2024_agreg_int_musique_1430504.pdf

Épreuves de l'agrégation externe de musique : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98728/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-musique.html>

Programme de la session 2024 (agrégation externe) :
https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externe/46/2/p2024_agreg_ext_musique_1430462.pdf

Épreuves du CAPES externe d'éducation musicale et chant choral :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157351/epreuves-capes-externe-cafep-capes-section-education-musicale-chant-choral.html>

Épreuves du CAPES interne d'éducation musicale et chant choral :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid158422/epreuves-capes-interne-caer-capes-section-education-musicale-chant-choral.html>

Textes concernant le Collège, le Socle commun et les programmes (2018)

Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015 ; BOEN n°17 du 23-4-2015)

La réforme du collège : décret et arrêté publiés au JO du 20 mai 2015

[Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège](#)

[Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège](#)

Les nouveaux programmes cycles 3 et 4 et les ressources d'accompagnement

Nouveaux programmes : BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

Cycle 3 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708

Cycle 4 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717

Ressources d'accompagnement au programme d'éducation musicale

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

6. PEAC

- L'éducation artistique et culturelle : <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle : <https://www.education.gouv.fr/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-peac-4283>
- Le Pass Culture pour les collégiens et les lycéens : <https://www.education.gouv.fr/un-pass-culture-pour-les-collegiens-et-les-lyceens-325945> et <https://pass.culture.fr/>
- La part collective du Pass Culture : pour mener à bien des projets artistiques et culturelles avec vos classes : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>
- ADAGE : application dédiée à la généralisation de l'EAC : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

7. Textes anciens mais encore d'actualité

Référentiel de compétences des enseignants :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf

Programmes d'enseignement 2008 :

- B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme de 2008 d'éducation musicale : <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>

8. Détail des actions de formation continue - PAF 2023-2024

Les modalités d'organisation de la formation continue risquent d'être modifiées : en attente d'éléments de cadrage sur la question, l'IA-IPR de la discipline reviendra ultérieurement sur ce sujet.

Ci-dessous, les différentes actions de formations prévues :

Professeurs contractuels et nouveaux entrants dans le métier : <ul style="list-style-type: none">- J1 "trousse à outils, démarrage de l'année"- J2 "perception, écoute active et évaluation"- J3 "outils numériques"- J4 "pratiques collaboratives et créatives"
Programme limitatif d'enseignement de spécialité (Lycée PMC Châteauroux) : https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216112N.htm <i>Jazzrausch Bigband, album Dancing Wittgenstein, 2018</i> <i>Jeff Mills et l'Orchestre National d'Île de France, Light From The Outside World, concert de 2012</i> Nouvelles technologies et démarches artistiques dans les musiques électro : comprendre les musiques d'aujourd'hui et utiliser les instruments virtuels avec les élèves.
Réunion de travail des enseignants de spécialité : Bac G et S2TMD
Maîtriser les techniques de diffusion du son (dernière année)
La séquence d'éducation musicale comme support à la transmission des valeurs de la République
Musique et cerveau
Travailler l'oralité : formation commune PAF interlangues/éducation musicale
La bande sonore au cinéma : construire une séquence pédagogique en éducation musicale à l'aide d'outils de captation audio et montage audio
Les apprentissages et leur évaluation en EM : inspirations québécoises innovantes
Développer les outils vocaux au service des apprentissages - sensibilisation (Radio France, niveau 1)
Développer les outils vocaux au service des apprentissages - consolidation (Radio France, niveau 2)